



REGLEMENT TRAIL DE BAZIEGE (TBZ) 6eme EDITION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Trail de Baziège est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le dimanche 5 Novembre 2023.

Les départs des courses sont fixés dans la Grand rue à Baziège :

- 8h30 pour la course nature de 21km avec 350D+
- 9h00 pour la course nature de 14,5km avec 250D+
- 9h30 pour la course nature de 8,5km avec 150D+
- 9h35 pour la marche de 8,2km avec 150D+
- 11h pour les courses enfants (voir détail article 10)

ARTICLE 2 : PARCOURS COURSES

Les boucles de 8,5, 14,5 et 21 Km empruntent un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Le départ et l'arrivée sont situés devant la Halle de Baziège dans la Grand rue. Le nombre de dossards attribué par course sera limité.

Les courses ne sont pas ouvertes aux canicross.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler certaines épreuves en cas de nécessité.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, dans ce cas, les inscriptions déjà établies seront maintenues sur la date retenue l'année suivante, un remboursement dans ce cas pourra être effectué à la demande (hors frais bancaire).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire jusqu'au Vendredi 3 Novembre à 23h (frais bancaires additionnels)
- au magasin Rrunning Toulouse à Balma Gramont (si dossards disponibles) le samedi 4 Novembre de 10h à 18h.

Pas d'inscription pour les courses le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

La course de 8,5km est ouverte aux coureurs cadets nés en 2008 et avant.

La course de 14,5km et 21km sont ouvertes aux coureurs juniors nés en 2006 et avant.

Une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée pour les coureurs non majeurs.

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 10€ pour le 8,5km, 15€ pour le 14,5km, 20€ pour le 21km.

IMPORTANT :

Tout dossier d'inscription doit être accompagné d'une licence ou d'un certificat médical tels que décrits par la suite.

-d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

Licences sportives suivantes :

une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition

ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

-ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités selon les courses, 1100 dossards seront disponibles, l'organisation se donne le droit de mettre plus ou moins de dossards disponibles sur une épreuve selon l'avancement des inscriptions.

Les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Vendredi 3 Novembre

- sur place, à la Halle de Baziège de 17h à 19h.

Le Samedi 4 Novembre

- au magasin Rrunning Toulouse à Balma Gramont de 10h à 18h.

Le Dimanche 5 Novembre, matin de la course, respectivement 15min avant chaque départ.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Des postes de ravitaillements sont placés de la manière suivante :

Le TISSIER (21 km) : ravitaillements aux km 5,3 et 18, point d'eau au km 11,5

Le RIVEL (14,5 km) : ravitaillements aux km 5,3 et 11,4.
Le VISENC (8,5 km) et randonnée : ravitaillement au km 5

Enfin un ravitaillement final sera disponible après l'arrivée distribué de manière individuel.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin : sur le torse fixé au dossard, et de manière horizontale. Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course, veuillez ne pas le jeter sur la voie publique.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 3 courses, les 3 premiers masculin et féminin de la course, les premiers et premières des catégories d'âge comme listés ci-dessous (à noter que les catégories d'âge évoluent au 1^{er} Septembre).

CA : 2007 et 2008 (exclusivement sur le 8,5km)

JU : 2005 et 2006

ES : 2002 et 2004

SE : 1990 à 2001

M0 : 1985 à 1989

M1 : 1980 à 1984

M2 : 1975 à 1979

M3 : 1970 à 1974

M4 : 1965 à 1969

M5 : 1960 à 1964

M6 : 1955 à 1959

M7 : 1950 à 1954

M8 : 1945 à 1949

M9 : 1940 à 1944

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment.

Les prix des meilleurs Baziegeois seront distribués aux meilleures féminines et meilleurs masculins habitants Baziège quel que soit leur position et récompense déjà attribuée.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h15 dans la Halle de Baziège.

ARTICLE 8 : DOTATION

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses et marche en plus de la remise des dossards.

ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE

D'une longueur de 8,2km la randonnée pédestre empruntera en partie le parcours de la course de 8,5km, le ravitaillement sera commun à cette distance au 5ème km. Le départ sera donné à 9h35 suite au départ des courses.

La marche peut être effectuée gratuitement accompagné d'un ou plusieurs enfant(s) née(s) en 2008 et après, les dossards sont à récupérer au moment du retrait de celui de l'adulte.

Il est également autorisé de pratiquer la marche accompagné d'un chien tenu en laisse.

Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 5€, celle-ci peut se faire par internet, par courrier et sur place la veille ou le jour de la course. Le certificat médical n'est pas nécessaire.

ARTICLE 10 : COURSES ENFANTS

Les courses enfants sont gratuites et ouvertes aux enfants seuls nés à partir du 1er Janvier 2009 jusqu'au 31 Décembre 2016 (7 ans minimum / 14 ans maximum) selon les critères FFA.

Pour les plus jeunes (nés en 2017 et après), une animation ludique sera prévue. (Limite à 70 dossards)

Pour les enfants nées de 2014 à 2016, un parcours de 650m sera effectué en ville de manière totalement sécurisé. (Limite à 80 dossards)

Pour les enfants nées de 2009 à 2013, un parcours de 1km sera effectué en ville de manière totalement sécurisé. (Limite à 70 dossards)

Toute participation demandera une autorisation parentale à signer lors du retrait de dossard.

Les inscriptions se feront en ligne, la veille de la course au magasin RRunning de 10h à 18h et le jour de la course au lieu même des retraits de dossard, aucun certificat médical n'est nécessaire, seulement une autorisation parentale signée (disponible au retrait du dossard).

Les courses enfants ne sont pas chronométrées, et les récompenses seront identiques pour tous.

ARTICLE 11 : CHALLENGE DUO

Le challenge DUO est une inscription de 2 personnes aux courses LE RIVEL de 14,5km et LE VISENC de 8,5km avec une option "Challenge DUO". Le nom d'équipe à définir à l'inscription doit être identique.

Les participants seront classés individuellement sur chaque course mais aurons également un classement d'équipe avec le cumul de leurs temps. Seront récompensés, les premier(e)s des Duo : féminins, masculins et les 2 mixtes (femme RIVEL / homme VISENC et homme RIVEL / femme VISENC).

Les inscriptions au challenge DUO s'arrêtent lorsque l'une des 2 courses individuelles est pleine.

Les départs se font aux horaires des courses individuelles, soit 9h pour LE RIVEL et 9h30 pour LE VISENC.

ARTICLE 12 : DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- falsification de dossard
- absence de dossard
- pollution ou dégradations des sites traversés (Passer dans les champs cultivés, jets de détritiques...)
- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation
- utilisation d'un moyen de transport extérieur.